

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN  
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 16 Septembre 2024 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 10 Septembre 2024.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc – Mme Any BROWERS - M. DI PIAZZA Daniel - Mme SALADIN Colette – M. GLAVIER Eric – M. DA SILVA Emmanuel – Mme CARPENTIER Nicolette - M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – M. VERLET Jean-Pierre – Mme HAUSSIN Chantal – Mme TISON Florelle - Mme FONTAINE Anne Sophie – Mme STAWICKI Rose-Marie – M. ASSE Hassan – M. BODA Luc – Mme SAUVAGE Annick

Absents ayant donné procuration :

Mme BOUAOUINA Vanessa	à	M. GLAVIER Eric
M. ANNICHINI Jean Louis	à	M. DA SILVA Emmanuel
M. GLAVIER Florian	à	Mme BROWERS Any
M. CAPRON Olivier	à	Mme SAUVAGE Annick

Absents : Mme COSTANTINI Maria – Mme BOILEUX Nathalie – M. SANCHEZ Louis – M. TISON Vincent – M. NEF Léopold

Membres en exercice : 27

Présents : 18

Quorum : 14

Votants : 22

Secrétaire : Mme SALADIN Colette

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 10 juin 2024
2. Information du conseil municipal – Poursuite des travaux Digue du Pont Malin
3. Classement des véloroutes – convention de gestion
4. PLH 2025-2030 – Avis du conseil municipal
5. Prise en charge des séances de voile au CDPA
6. Vente de terrain – 241 rue Charpentier
7. Recrutement d'agents contractuels – accroissement temporaire d'activité
8. Recrutement de contrats PEC
9. Recrutement d'un agent en contrat d'apprentissage
10. Régularisation d'amortissements d'immobilisations
11. Subvention exceptionnelle – Les Amis de Bouchain et de son Musée
12. Tarif – Droit d'entrée VAFC

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de Madame Natacha WACHOWIAK de démissionner de son poste de conseillère municipale, dissidente de la liste « Bouchain Renouveau ». Elle est remplacée à compter de ce jour par Madame Annick SAUVAGE qui siègera en qualité de « dissidente indépendante ».

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Colette SALADIN comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

## **1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2024**

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 01 voix Contre, 02 Abstention et 19 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **2- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL POURSUITE DES TRAVAUX DIGUE DU PONT MALIN AU LIEU-DIT « LE PETIT MARAIS »**

Suite à l'engagement de Monsieur le Maire en avril 2024 et son intervention auprès de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, le président de la CAPH a informé la municipalité qu'il avait missionné une entreprise afin d'intervenir pour des travaux et l'entretien des terrains et fossés qui ceinturent le lieu-dit « Le petit marais » situé au niveau des parcelles cadastrées OC938, OC120, ZD60 et ZD61.

Afin de respecter la réglementation environnementale (nidification, etc...), la CAPH ne peut débiter les travaux avant la période automnale.

Ces travaux viennent compléter ceux déjà effectués (200 mètres de fossés nettoyés) par la Municipalité en début d'année 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

## **3- CLASSEMENT DES VÉLOROUTES EN INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CONVENTION DE GESTION CAPH - BOUCHAIN**

Le conseil communautaire du 6 février 2023 a décidé de reconnaître d'intérêt communautaire les travaux de création, d'aménagement et l'entretien de voies et cheminements dédiés aux déplacements non motorisés, piétons et cyclables nécessaires à une continuité des itinéraires communautaires doux structurants suivants :

- Véloroute de la Scarpe longeant la Scarpe avec sa liaison vers la Belgique
- Véloroute du Paris-Roubaix
- Véloroute du Bassin Minier
- Véloroute de l'Escaut
- Véloroute au fil de l'eau, qui traverse ponctuellement l'extrémité sud du territoire
- Véloroute de la forêt de Mormal

Seules restent à la charge des communes, en agglomération, au titre des pouvoirs de police du maire, les opérations visant à assurer la sûreté et la commodité de passage, et notamment le balayage, le déneigement des tronçons concernés.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion transmise au conseil municipal.

Il est passé au vote

Contre : 00      Abstention : 01      Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

#### **4- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par courrier du 29 Août 2024, vous avez été informés du projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030 adopté en Conseil Communautaire le 8 juillet dernier et qui a été mis à votre disposition en mairie.

Conformément aux dispositions de l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de PLH 2025-2030

Il est passé au vote

Contre : 00      Abstention : 03      Pour : 19

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

#### **5- PRISE EN CHARGE DES SÉANCES DE VOILE AU CDPA**

Le département du Nord a interrompu son dispositif de financement des séances de voile au profit des élèves du collège de l'Ostrevant. Afin de ne pas pénaliser les collégiens qui apprécient cette pratique sportive, la municipalité prend en charge partiellement le dispositif de financement, afin qu'il n'y ait pas d'interruption de l'activité laissant un délai au collège pour qu'il trouve des solutions de financement complémentaires en substitution du département.

Dans ce cadre, une facture de 1 344,00 euros concernant des séances de la classe de 5<sup>ème</sup> Voile est à régler au CDPA au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre en charge cette facture, à charge d'inscription au BP 2024
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 22

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

#### **6- VENTE DE TERRAIN - 241 RUE GUSTAVE CHARPENTIER**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2016 portant sur la vente de l'habitation, sans le fond de jardin attenant, sise 241 rue Gustave Charpentier pour un prix de 64 800 € hors frais de notaire,

Considérant que l'acquéreur a souhaité acquérir le fond de jardin attenant à cette habitation,

Vu l'estimation des domaines du 10 septembre 2024 transmise au conseil municipal portant la valeur vénale du fond de jardin (parcelle D 3019p : 83 m2) à 830 euros avec une marge de négociation de 10%,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de céder ce terrain de 83m2 à Monsieur Michel AROLD et Madame Gloria JOLLY moyennant un prix de vente de 747 euros (marge de négociation incluse).
- de décider que les frais de Notaire et de Géomètre seront à la charge de l'acquéreur

Il est passé au vote

Contre : 00      Abstention : 01      Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

#### **7- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour encadrer la Chorale de l'école de musique pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025 inclus ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services techniques, Animation et Entretien ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel par voie de contrats à durée déterminée pour la période reprise ci-dessus (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

- A ce titre, seront créés :

- ◆ 1 emploi à 2h00 hebdomadaires dans le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour exercer les fonctions de professeur de chant ;

La rémunération de l'agent sera calculée en référence à l'indice brut 401 (IM 376) du grade de recrutement.

- ◆ 1 Contrat accroissement temporaire d'activité allant du 01/10/2024 au 30/09/2025 inclus pour les services techniques, à 35 heures. Agent polyvalent des espaces verts.
- ◆ 1 Contrat accroissement temporaire d'activité allant du 01/10/2024 au 30/09/2025 inclus pour le service animation-entretien, à 35 heures. Agent polyvalent du service animation-entretien.

Il est passé au vote

Contre : 01      Abstention : 00      Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

#### **8- PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE CONTRATS P.E.C.**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer :

- 1 Contrat PEC allant du 01/10/2024 au 30/09/2025 inclus - 35 heures, agent polyvalent du service animation et entretien.
- 1 Contrat PEC allant du 01/10/2024 au 30/09/2025 inclus - 35 heures, agent polyvalent des services techniques.

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les personnes recrutées

Il est passé au vote

Contre : 01      Abstention : 00      Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

#### **9- PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de recruter un agent en contrat d'apprentissage de 18 mois, à 35 heures hebdomadaires, dans le cadre d'un titre professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée

Il est passé au vote

Contre : 01      Abstention : 00      Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

#### **10- RÉGULARISATION D'AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS RÉALISÉES SUR DES EXERCICES ANTÉRIEURS**

Suite à un contrôle du comptable public, il a été constaté la nécessité de régulariser différents amortissements réalisés sur des exercices antérieurs.

Cette régularisation correspond à une écriture d'ordre non budgétaire passée par le comptable par le haut de bilan et est donc sans impact sur le résultat de l'exercice. Elle se fait par ce qui est dénommé réglementairement « correction d'erreur » :

- débit et crédit des comptes 28 « Amortissements des immobilisations » concernées
- débit et crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- Crédit du compte 2051 « Concessions et droits similaires »

Les écritures concernées sont les suivantes :

	Comptes	DEBITS	CREDITS
	2051		18 937,44 €
	2805	1 945,78 €	
OPERATIONS	281351	2 599,42 €	
NON BUDGETAIRES	281352	2 599,42 €	
	281538		760,14 €
PAR 1068	281528		
	28151		870,00 €
JUSTIFIE PAR	28152		390,62 €
DELIBERATION	281785		63,37 €
	281841	4 484,29 €	
	28188		967,80 €
	1068	21 989,37 €	11 628,91 €
		33 618,28 €	33 618,28 €

numéro d'immo	DEBIT	CREDIT	somme
14-26	281841	1068	2 292,98 €
14-27	281841	1068	2 191,31 €
23-05	2805	1068	130,00 €
23-06	2805	1068	130,00 €
23-07	2805	1068	173,06 €
21-101	281351	1068	2 599,42 €
	281352		2 599,42 €
21-01	1068	2051	18 937,44 €
	2805	1068	1 512,72 €
21-59	1068	28151	870,00 €
23-48	1068	28152	390,62 €
20-08	1068	281538	760,14 €
23-09	1068	281785	63,37 €
18-43	1068	28188	320,95 €
18-56	1068	28188	490,85 €
17-02	1068	28188	156,00 €

33 618,28 €

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

**11- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
LES AMIS DE BOUCHAIN ET DE SON MUSÉE**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, l'association « Les Amis de BOUCHAIN et de son Musée » occupe le logement situé 12 rue Roger Darthois.

Les premières factures d'énergie (gaz et électricité) ont été prises en charge par l'association pour un montant de 982,31 euros.

Cependant, comme pour toutes les associations occupant des bâtiments communaux, les abonnements sont pris en charge par la Mairie.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'octroyer, en remboursement, une subvention de 982,31 euros à l'association « Les Amis de BOUCHAIN et de son Musée »

Il est passé au vote

Contre : 00          Abstention : 04          Pour : 18

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

**12- TARIF – DROIT D'ENTRÉE VAFC**

En partenariat avec la direction du VAFC, il a été convenu d'organiser des déplacements par bus, pour assister aux matchs à domicile pour la saison à venir.

Le droit d'entrée s'élève à 9 euros par personne. Le transport sera pris en charge par la commune.

Le tarif proposé sera le suivant :

- 5€ pour les bouchinois et les non bouchinois membres d'une association locale. Les 4 € restant étant à la charge de la commune.

- 9 € pour les extérieurs habitant le territoire de l'Ostrevant

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'acter ce dispositif à charge d'inscription au budget primitif communal

Il est passé au vote

Contre : 00          Abstention : 02          Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

La Secrétaire  
Colette SALADIN

Le Maire  
Ludovic ZIENTEK